



Au Fil des Pages

ÉTÉ 2022

Bulletin d'information de la Commune

Soirée festive pour
les habitants de la
Commune

p.07

Travaux à venir :
Coupures de la
circulation

p.08

Dispositif
"OUI PUB"

p.19



- Le mot du Maire p.03
- Diaporama p.04
- Vie communale p.07
- Vie associative p.15
- La Métro p.19
- Informations diverses p.20
- Informations pratiques p.23

Zoom sur...



Travaux à venir : Coupures de la circulation p.08



Une soirée festive pour tous les habitants de la Commune p.07



Dispositif "OUI PUB" p.19

NEWSLETTER

Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informés de ce qui se passe sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous : manifestations culturelles et sportives, la vie associative, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...), c'est un moyen plus rapide pour vous informer !

N'hésitez plus ! Inscrivez-vous en envoyant un mail à : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 04 76 68 07 33 ou remplir ce coupon et le déposer à la Mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL



Nom

Prénom

Tél.

Email



Ayez le réflexe internet ! www.notredamedemesage.fr



ÉTAT CIVIL

Mariage :

- Christelle VILLACEQUE et Patrick GRELLA unis le 18 juin 2022



Mésageoises, Mésageois,

Tristes nouvelles en ce 2ème trimestre dues à la disparition de plusieurs habitant(e)s ou anciens(nes) Mésageois(es), notamment **Mme Suzanne Giroud**, ancienne secrétaire de Mairie. Notre centenaire vient de nous quitter, avec elle la « mémoire » de la commune s'en est allée. **Je voudrais rendre hommage à Mme Giroud** qui, à l'aube de l'informatique, continuait de rédiger

les courriers et actes administratifs à la main, ses empreintes manuscrites et son caractère bien trempé plein de bon sens resteront gravés, pour ceux qui l'ont côtoyée. Notre dernière rencontre à l'EPHAD fut émotionnellement très intense... Au revoir Mme Giroud, vous resterez une figure indélébile de notre Commune.

Concernant l'actualité communale, nous rencontrons quelques problèmes de retard sur nos travaux engagés comme :

- **L'aire de jeux où le pourtour grillagé ne correspond pas à notre demande initiale.** Le chantier est stoppé, des négociations ont été entreprises, les travaux devraient reprendre rapidement. Je vous invite à trouver et proposer une dénomination pour ce complexe de jeux (City stade, agrès, jeux...). (Voir article p. 10)
- **La plateforme de désenclavement de la maison communale dite « Maison Richard » :** le serrurier a déposé le bilan. Cette situation retarde la vente de ce bien. De plus, les coûts du métal ont fortement augmenté depuis la signature du devis. Néanmoins le garde-corps et l'escalier devraient être installés début juillet... nos prévisions de recette dans le budget sont donc en partie impactées !
- **La réparation des fissures de l'école ainsi que les fuites de la toiture :** l'entreprise fait son possible pour tenir les délais. Une grande partie a déjà été effectuée, la fin de chantier « structure » se terminera mi-juillet. Courant juin, le toit a été démoissé et mi-juillet, les fuites seront réparées. Les finitions intérieures devraient se dérouler pendant les vacances scolaires d'octobre, si le financement nous le permet !

En revanche le projet d'habitats sur le secteur de La Touche, dit « La maison bourgeoise » est en bonne voie, le candidat aménageur retenu a été désigné début juillet par un comité de sélection composé de 3 élus, 2 habitants et une personne extérieure à la commune, dans l'optique d'un dépôt de permis de construire avant la fin de cette année.

Concernant le cimetière : la pose des cavurnes et l'aménagement du jardin du souvenir devraient commencer début juillet ; l'extension du columbarium début septembre, si l'entreprise arrive à trouver les pierres de mêmes types, **l'objectif de fin étant pour début novembre 2022.** (p.09)

D'autres sujets sont sur le pont, comme **la gestion des falaises et ses protections, le carrefour RN85/Montée de St Sauveur où une étude de faisabilité est en cours par la DIRMED, la gestion et l'amélioration de la Route de Champ avec la Préfecture, Grenoble Alpes Métropole, Champ / Drac et les riverains.** Re-discussion avec la DIRMED pour la création d'une liaison piétonne entre le Chemin des Plâtrières et le Pont Napoléon.

Négociation pour la réfection en enrobé de la Montée de Saint Sauveur / Route du Plan du Noyer à la suite de la mise en séparatif des Eaux Usées et Pluviales par la régie Eaux et Assainissement de la Métro. À ce propos, cette dernière va procéder à **des travaux fin août sur la Route du Montalay et le Chemin du Piallon**, les conditions de circulation seront très perturbées pour tous les habitants. Prenez vos précautions et lisez attentivement les flyers transmis par la Métropole dans les boîtes aux lettres des riverains concernés (Voir ci-après p.08). Les propositions de la commune au Maître d'Ouvrage de travailler en horaire de nuit, ou par tranche de demi-journées n'ont pas été retenues par celui-ci.

De même, **la RN85 sera fermée de 20h à 6h en semaine du 18 juillet au 5 août** pour la réfection du revêtement de la chaussée... Des informations sont prévues par la DIRMED. Faites attention ! (Voir article p.08)

Un petit clin d'œil aux diverses manifestations qui se sont déroulées sur la commune, comme **le Festi Mésa'Joie, le festival des Délices Perchés, la journée nationale de football avec l'ASNDM, les concours au Club hippique des 4 Fers, la kermesse du Sou des Ecoles...** Merci aux organisateurs, aux bénévoles, aux publics... Cela fait du bien, de participer, d'assister à ces activités qui sont la preuve du dynamisme de nos associations et de notre commune.

Je voulais remercier les personnes sur la commune qui en se promenant, **ramassent les déchets divers sur les bords des voiries, des sentiers.** C'est un bel acte de civisme. **Merci.**

Je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances.

Jérôme Buisson

Deux concours au Club hippique des 4 Fers

Le Club hippique des 4 Fers a accueilli deux concours lors de deux week-ends consécutifs.

Le premier concours, **Jump Mésage, étape du Challenge Agglo**, a eu lieu le 12 juin et a proposé des épreuves de saut pour les poneys.

Le deuxième concours de **saut Amateurs et Pro**, a eu lieu les 17, 18 et 19 juin, avec des obstacles allant de 95 cm et jusqu'à 1,35m !

Bravo à tous les participants et à toute l'équipe du Club pour l'organisation de ces belles journées de concours.



La Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence du **Groupement de Reconstitution de la Libération du Dauphiné** et de certains élèves de l'école élémentaire qui ont récité des poèmes et présenté une exposition consacrée à la Paix.

Merci au GRLD, aux élèves, aux enseignants et aux personnes qui ont assisté à cette belle cérémonie.



Tournoi de football

L'ASNDM a accueilli le samedi 11 juin un rassemblement réservé aux U6 et U7, soit les joueurs de 5 et 6 ans. Ce fut un très gros tournoi rassemblant 21 clubs de l'Isère du secteur de Grenoble.

Ce sont 250 enfants rassemblés en 54 équipes qui ont évolué sur le terrain de football du stade Jo Piarulli. L'objet de la journée n'était pas le classement des équipes, mais seulement le plaisir de jouer ensemble.

La journée s'est déroulée de façon idyllique et s'est conclue par un défilé des équipes et de leurs pancartes, réalisées par les enfants. Le goûter fut bien apprécié de tous.

Bravo et félicitations à tous les acteurs de cette belle journée !



La kermesse de l'école

La kermesse de l'école organisée par le Sou des Ecoles s'est déroulée le samedi 18 juin et a rencontré un franc succès, malgré les températures caniculaires.

Les enfants se sont bien amusés !



Festi Mésa'Joie

La cinquième édition du Festi Mésa'Joie a rencontré, cette année encore, un beau succès.

MERCI au public qui a répondu nombreux.
Pas moins de 100 personnes ont assisté aux manifestations proposées.

Le savoir-faire, la passion et le talent d'artistes de la région, ont enrichi cette édition d'une grande diversité avec une soirée de musiques traditionnelles grecques, la découverte de la viole de gambe, un spectacle déambulatoire autour de la chapelle Saint Firmin et enfin une conférence sur les failles de Belledonne ; il y en avait pour tous les goûts.

BRAVO et MERCI au Trio Navayo qui a ouvert et rythmé cette édition, à **Nathalie Centonze** et **Adèle Hubaux** qui ont partagé avec passion leur savoir, à la **Compagnie Valitsa** qui a exploité et magnifié la chapelle Saint Firmin à travers ses déambulations et à **Thierry Grand** qui a comblé, avec brio, nos failles en géologie. Un grand merci également à **Francis Pramotton** pour son exposition et ses talents de sculpteur sur bois !



Chaque journée s'est terminée dans la convivialité avec le partage de mets préparés par les spectateurs.

Toute l'équipe s'affaire déjà à vous concocter la 6ème édition qui aura lieu le printemps prochain.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour accueillir un évènement chez vous, partager vos idées de spectacles, concerts, conférences ou plus simplement participer à l'organisation de la prochaine édition.

Nous avons à cœur de promouvoir les artistes locaux alors n'hésitez pas à nous faire part de vos talents ! Envoyez vos suggestions à festimesajoie@orange.fr



À très vite !

Céline Barraud, Patricia Cuoq, Mireille Gasparutto, Nadine Massard, Philippe Morant, Béatrice Rouger

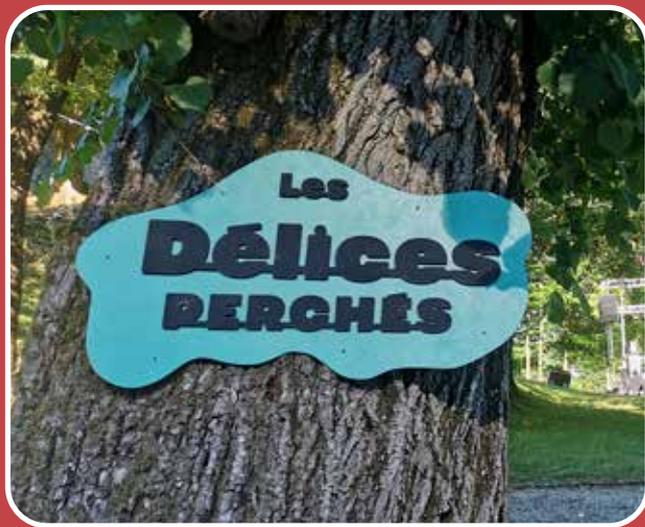




Le Festival des Délices Perchés

Le festival Les Délices Perchés a eu lieu les 10, 11 et 12 juin aux abords de la Mairie et de la chapelle St Firmin.

Ce sont au moins **1500 personnes** qui ont fait le déplacement sur notre commune pour assister aux **différents spectacles et concerts**, pour profiter également de faire de **belles découvertes culinaires** grâce aux différents menus proposés et entièrement cuisinés par les bénévoles du festival.



Le beau temps a été au rendez-vous, cette édition a rencontré un franc succès. Ce festival, imaginé par des enfants du village, aujourd'hui trentenaires, participe au rayonnement de notre commune au-delà de ses frontières naturelles.



L'association remercie les mésageois et mésageoises qui se sont investis dans la réalisation de cette édition, que ce soit en terme de bénévolat, d'hébergement des artistes, ou même de soutien financier.

La municipalité remercie l'association pour l'organisation et la gestion de l'événement, ainsi que pour le travail artistique réalisé tout au long de l'année avec les élèves de l'école élémentaire. (Voir p. 12)





Prolongez l'été sur la Place de la Mairie

La Commune et le Comité des Fêtes s'associent pour proposer une soirée festive à tous les habitants du village.

Le vendredi 9 septembre, retrouvons-nous sur la place de la Mairie à partir de 19h.

Vous trouverez l'équipe du Comité des Fêtes qui vous proposera de quoi vous restaurer et passer un moment convivial en famille et entre amis.

À 21h, la Municipalité vous propose une séance de cinéma en plein air, avec le film « **KAAMELOTT - PREMIERE VOLET** », d'Alexandre Astier, le film adapté de la célèbre série éponyme, avec un casting de rêve : Alexandre Astier, Alain Chabat, Audrey Fleuret, Christian Clavier, Géraldine Nakache, Antoine de Caunes, Clovis Cornillac, François Morel, Sting, et même notre Serge Papagalli national !

L'histoire : Le tyrannique Lancelot-du-Lac et ses mercenaires saxons font régner la terreur sur le royaume de Logres. Les Dieux, insultés par cette cruelle dictature, provoquent le retour d'Arthur Pendragon et l'avènement de la résistance. Arthur parviendra-t-il à fédérer les clans rebelles, renverser son rival, reprendre Kaamelott et restaurer la paix sur l'île de Bretagne ?

« Kaamelott - Premier volet tient toutes ses promesses. Alexandre Astier a vraiment su adapter son univers au format du long métrage. Il mélange des éléments propres à satisfaire les fans de la série à des nouveautés conçues pour ceux qui ne la connaissent pas ou peu. »

- 20 minutes

« On rigole parfois très franchement, grâce à des répliques calibrées et à l'abattage intact de certains personnages (Lionnel Astier, toujours immense) et à l'arrivée de sympathiques nouveaux bien adaptés au verbe astierien (dont Clovis Cornillac et Guillaume Gallienne). »

- Première

SOIRÉE FESTIVE

VENDREDI 9 SEPTEMBRE

RESTAURATION SUR PLACE À PARTIR DE 19H, FILM À 21H



PROLONGEZ L'ÉTÉ EN FAMILLE ET AVEC VOS AMIS, VENEZ PARTAGER UN REPAS ET UN BON FILM SUR LA PLACE DE LA MAIRIE !

SOIRÉE PROPOSÉE PAR



REPLI AU BATIMENT DU MOULIN EN CAS DE PLUIE



Profitez de ce moment convivial pour se retrouver et passer de bons moments ensemble !

À noter : Repli au Bâtiment du Moulin en cas de pluie.

Les Travaux à venir

RN85 – Rampe de Laffrey Travaux de réfection de chaussée Coupures totales de circulation

11 nuits de semaine du 19 juillet au 5 août

Des déviations locales seront mises en place pour les riverains des Communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage.

Riverains entrée et sortie :

- Notre Dame de Mésage Bas- interdiction d'emprunter la rampe de Laffrey, accès par RD 101a, soit donc par commune de Vizille ou Saint Pierre de Mésage
- Notre Dame de Mésage haut - interdiction d'emprunter la rampe de Laffrey, accès par RD 101a, soit par commune de Vizille ou Saint Pierre de Mésage, puis passage carrefour de la commanderie, du personnel sera présent pour votre sécurité
- Saint Sauveur = fermeture de la voie communale et du chemin du Piallon sur RN 85 déviation par la voie communale route de Champ sur Drac
- Montée Sainte Marie : fermeture de la voie communale sur RN85 déviation par le bas de Notre Dame de Mésage Saint Pierre de Mésage = fermeture du RD 101-RN 85 déviation par RD101a puis Vizille

La Direction Inter-départementale des Routes Méditerranée informe les usagers de la route et les transporteurs que la circulation sera totalement interrompue dans la rampe de Laffrey de 20h à 6h durant 11 nuits de semaine, à savoir :

- 3 nuits du mardi 19 au vendredi 22 juillet (semaine 29)
- 4 nuits du lundi 25 au vendredi 29 juillet (semaine 30)
- 4 nuits du lundi 1er au vendredi 5 août (semaine 31)

Pendant ces coupures de circulation, tous les accès à la RN85 seront interdits et les usagers seront invités à emprunter les déviations mises en place, notamment celle par la RN85 et la RD529 pour les liaisons Vizille <=> La Mure

Ces interruptions de circulation permettront à la DIRMED de procéder à des travaux de réfection de la chaussée de la RN 85.

La Direction Inter-départementale des Routes Méditerranée, consciente de la gêne occasionnée, vous remercie de votre compréhension et vous invite à la plus grande prudence aux abords des chantiers et des déviations en adaptant votre vitesse.





Les travaux de la **MÉTROPOLE**

↓ ICILAMÉTROPOLE RENOUELLE LES RESEAUX D'EAUX

NOTRE DAME DE MESAGE
ROUTE DE MONTALAY ET MONTEE DES COLLINES
TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE

Fermeture totale de la route de Montalay à la circulation du 16 au 19 août inclus ainsi que le 22 août, de 8h30 à 16h30

+d'informations
Régies de l'Eau et de l'Assainissement
04.76.59.58.17

Bureau d'Études ARTELIA
04.76.33.42.77

Entreprise de travaux CARRON TP :
04.76.98.89.30

Consciente des désagréments occasionnés, Grenoble Alpes Métropole vous remercie pour votre compréhension.

Suite à d'importants débordements du réseau d'eaux pluviales par temps de pluie, la Régie de l'eau potable et de l'assainissement de **Grenoble Alpes Métropole doit procéder impérativement à la réalisation en urgence de travaux d'amélioration de son fonctionnement.**

Cette intervention va nécessiter de **fermer totalement la route à la circulation des véhicules** pour accéder aux habitations de la route de Montalay du **16 au 19 août inclus ainsi le 22 août de 8h30 à 16h30.**

Les accès pour les secours et pour les piétons seront maintenus. Une zone de stationnement temporaire sera disponible à la Mairie Place de la Mairie.

Du 22 au 26 août, les travaux sur la montée des collines se feront en circulation alternée.

Merci de prendre vos précautions concernant vos déplacements pendant cette période.

En cas de problème, vous pouvez contacter directement l'entreprise sur place ou, si besoin, au numéro de portable suivant: **07 60 28 20 44**



Les travaux de la **MÉTROPOLE**

↓ ICILAMÉTROPOLE RENOUELLE LES RESEAUX D'EAUX

NOTRE DAME DE MESAGE
Chemin du Piallon
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées

Début des travaux : 29/08/2022
Durée des travaux (hors intempéries) : 1.5 mois

+d'informations
Régies de l'Eau et de l'Assainissement
04.76.59.58.17

Bureau d'Études ARTELIA
04.76.04.47.27

Entreprise de travaux CARRON TP :
04.76.98.89.30

Consciente des désagréments occasionnés, Grenoble Alpes Métropole vous remercie pour votre compréhension.

La Régie de l'eau et de l'assainissement de Grenoble Alpes Métropole va procéder aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le chemin du Piallon.

Les travaux démarreront le **29 Août 2022** pour une **durée de 1.5 mois** (hors intempéries et aléas de chantier) : ces travaux nécessiteront de fermer à la circulation, le chemin du Piallon.

Les accès aux riverains seront maintenus de part et d'autre du chemin avec des adaptations si nécessaire en fonction de l'avancement des travaux.

En cas de problème d'accès à votre propriété, vous pouvez contacter directement l'entreprise sur place ou, si besoin, au numéro de portable suivant: **07.60.28.20.44**

Travaux au cimetière paysager

Pendant la période de l'été/automne des travaux auront lieu au cimetière paysager, en plusieurs phases.

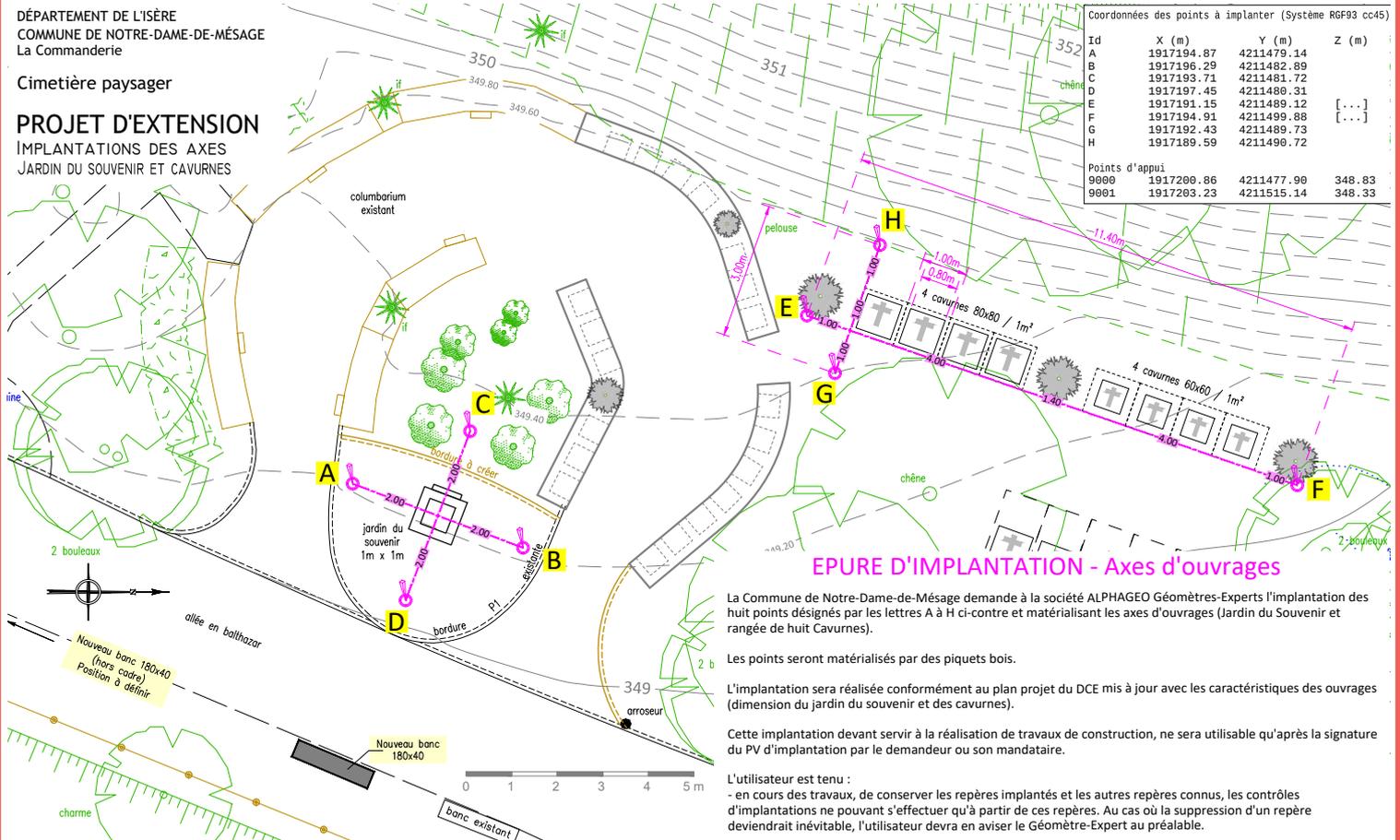
Il est programmé la création d'un jardin du souvenir **courant juillet** puis en **septembre**, la mise en place de cavurnes horizontales et pour finir la création du prolongement du columbarium.

Nous nous excusons par avance des gênes occasionnées.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE
La Commanderie

Cimetière paysager

PROJET D'EXTENSION
IMPLANTATIONS DES AXES
JARDIN DU SOUVENIR ET CAVURNES



Coordonnées des points à implanter (Système RGF93 cc45)			
Id	X (m)	Y (m)	Z (m)
A	1917194.87	4211479.14	
B	1917196.29	4211482.89	
C	1917193.71	4211481.72	
D	1917197.45	4211480.31	
E	1917191.15	4211489.12	[...]
F	1917194.91	4211499.88	[...]
G	1917192.43	4211489.73	
H	1917189.59	4211490.72	
Points d'appui			
9000	1917200.86	4211477.90	348.83
9001	1917203.23	4211515.14	348.33

EPURE D'IMPLANTATION - Axes d'ouvrages

La Commune de Notre-Dame-de-Mésage demande à la société ALPHAGEO Géomètres-Experts l'implantation des huit points désignés par les lettres A à H ci-contre et matérialisant les axes d'ouvrages (Jardin du Souvenir et rangée de huit Cavurnes).

Les points seront matérialisés par des piquets bois.

L'implantation sera réalisée conformément au plan projet du DCE mis à jour avec les caractéristiques des ouvrages (dimension du jardin du souvenir et des cavurnes).

Cette implantation devant servir à la réalisation de travaux de construction, ne sera utilisable qu'après la signature du PV d'implantation par le demandeur ou son mandataire.

L'utilisateur est tenu :

- en cours des travaux, de conserver les repères implantés et les autres repères connus, les contrôles d'implantations ne pouvant s'effectuer qu'à partir de ces repères. Au cas où la suppression d'un repère deviendrait inévitable, l'utilisateur devra en aviser le Géomètre-Expert au préalable.

Fait et dressé par le Géomètre-Expert soussigné et déposé aux archives du cabinet sous le numéro 2020195, dont des copies seront délivrées aux parties.

Le géomètre-expert

La Commune de Notre-Dame-de-Mésage



DATE	MODIFICATIONS EFFECTUEES		
13/06/2022	Epure d'implantation		
PLANIMETRIE : Système RGF93(CC45) ALTIMETRIE : Système NGF * NORMAL *			
Echelle	Date	Dossier	Numéro plan
1/75	Déc. 2020	2020195	2020195_Implantation.dwg

⚠ Adaptez votre allure !

Des vitesses excessives sont régulièrement constatées sur la commune.

Dans le cadre de Métropole apaisée, les voies de la commune sont limitées à 30 km/h.

Les véhicules qui circulent à vive allure dans le village sont un danger pour autrui. N'oublions pas que les enfants et les piétons du village peuvent se trouver sur les voies, à pied, en vélo, trottinette ou autres.

Ensemble, respectons les limitations de vitesse pour le bien-être et la sécurité de chacun.



Des nouvelles de l'aire de jeux

Le chantier de l'aire de jeux a été arrêté pendant plusieurs semaines. En effet, le prestataire n'a pas respecté le cahier des charges quant à la pose des barrières d'enceinte.

Une négociation a été menée et une solution technique a été trouvée dans le courant du mois de juin. Les travaux ont recommencé quelques jours après.

NB : le chantier est interdit au public, merci de ne pas y pénétrer et de sensibiliser vos enfants à cette interdiction.

Appel à dénomination :

La municipalité fait un appel aux habitants pour trouver un nom à cette zone ludique, qui englobe l'aire de jeux, les éléments de fitness ainsi que le city stade. En effet, à l'instar du complexe sportif qui est dénommé « Jo Piarulli », il nous semble important que cette nouvelle zone puisse également avoir un nom.

Participez et proposez !

Envoyez vos suggestions à mairie.ndmessage@wanadoo.fr



Des nouvelles de la boîte aux lettres

Des nouvelles de la boîte aux lettres !

Nous avons reçu l'accord de La Poste d'installer une boîte aux lettres sur le parking du Rif, pour remplacer celle qui a été enlevée à St Sauveur.

Les services de La Poste font au plus vite pour assurer cette installation.



Horaires d'été de la Mairie

L'accueil de la Mairie sera ouvert au public de 15h30 à 17h30 du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2022.

En outre, il sera complètement fermé du jeudi 4 au mardi 9 août inclus.

Attention aux cambriolages

Une vague de cambriolages a lieu depuis plusieurs semaines sur la circonscription de la gendarmerie de Vizille.

Sans horaires particuliers, touchant à la fois des maisons de propriétaires en vacances ou juste partis faire leurs courses, **les cambrioleurs s'attaquent surtout aux fenêtres pour entrer chez les gens par effraction.** Les vols concernent tout ce qui est transportable, les liquidités, les bijoux, téléphones, tablettes, ordinateurs portables etc...

Fermez bien les portes à clé, ainsi que les volets.

Par ailleurs, la gendarmerie nous demande de faire remonter toutes informations sur des personnes ou véhicules suspects.

Merci donc de contacter directement la gendarmerie si vous constatez quelque chose qui vous interpelle.

Par ailleurs, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie lorsque vous partez en vacances. Elle met en place tous les ans l'opération « Tranquillité Vacances » (plus d'infos dans la rubrique « Informations diverses » de ce bulletin d'informations).



Entretien de la végétation

La Municipalité est souvent interpellée au sujet de l'entretien de la végétation. Il est indéniable que nous habitons une commune rurale, dans un milieu à majorité naturel et où la végétation pousse de toute part. Nous disposons d'un seul agent et les finances sur l'entretien ne sont pas infinies. **L'agent communal fait son possible tout au long de l'année, en particulier sur la période printanière**, intervient dans le maximum d'endroits à vocation d'intérêt général, **sur les secteurs prioritaires et pour les questions de sécurité**. Il ne peut pas tout faire. Nous faisons donc appel à votre indulgence.

En outre, nous invitons vraiment les habitants à participer au nettoyage, désherbage, ramassage de feuilles sur les grilles, défrichage à proximité de leur habitation. C'est pour le bien de tous... **La commune ne pourra jamais tout faire.**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide, même occasionnellement.

La Commission Travaux

Rappels concernant l'Eau Potable, l'assainissement et les Eaux Pluviales

La commune rappelle que pour toutes demandes concernant le réseau d'eau potable, les réseaux Eaux usées et Pluviales, vous devez vous adresser à Grenoble Alpes Métropole.

La commune n'a pas la compétence pour intervenir, procéder à des travaux, gérer les recouvrements, les demandes, ni la vérification des conformités de raccordements. Néanmoins, vous pouvez adresser un courrier à la mairie, indiquant vos coordonnées, la nature de votre demande et nous transmettrons aux services de la Métropole pour suite à donner.

En cas de désordre sur la partie privative, il vous appartient de faire appel à un organisme privé.

En cas de désordre sur le domaine public (notamment les grilles et les écoulements des eaux pluviales) impactant ou non votre propriété :

- Pour l'Eau Potable contacter la centrale d'appel : 04 76 98 24 27
- Pour les Eaux Usées et Pluviales, standard de la régie 24h/24h : 04 76 59 58 17 ou le 0 800 500 048 (Appel et service gratuits)

Un cours d'eau dans votre propriété ?

Droits et devoirs du propriétaire riverain



DES DROITS

> Droit de propriété

Si un cours d'eau traverse votre propriété, son lit vous appartient. S'il est en limite de propriété, son lit vous appartient pour moitié. Il est possible de clore cette propriété, sans que cela ne perturbe le fonctionnement écologique du cours d'eau. (article L215-2 du code de l'environnement)

> Droit d'usage de l'eau

Un propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour un usage domestique dans la limite de 1 000 m³ par an sauf en cas d'arrêté préfectoral en période de sécheresse. (articles L215-1 et R214-5 du code de l'environnement)

> Droit de pêche

Le propriétaire dispose sur sa propriété du droit de pêche, sous réserve d'être titulaire d'une carte de pêche. Il peut autoriser une association de pêcheurs à disposer de ce droit, en échange par exemple de l'entretien régulier du cours d'eau. (articles L435-4 et 5 du code de l'environnement)

> Droit d'extraction des matériaux

Un propriétaire riverain peut prélever des produits naturels (vase, sable, graviers) dans le cours d'eau mais sous des conditions très strictes, et sans but lucratif. **Une demande auprès de la police de l'eau est nécessaire.** (article L215-2 du code de l'environnement)

... ET DES DEVOIRS

> Entretien le cours d'eau et les berges

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir le lit et les berges afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de conserver le bon écoulement des eaux et de garantir le bon état ou le bon potentiel écologique.

Attention : certaines opérations sont réglementées.

(article L215-14 et 16 du code de l'environnement)

> Maintenir un débit minimum dans le cours d'eau

Si un propriétaire prélève de l'eau dans la rivière, il a l'obligation de laisser un débit minimum afin de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques.

(article L214-18 du code de l'environnement)

> Permettre l'accès aux berges

Si des travaux d'intérêt général d'entretien ou de restauration sont financés par des fonds publics, le propriétaire doit permettre un accès pour les besoins du chantier.

(article L215-18 du code de l'environnement)

En vous remerciant.



• Le Périscolaire

Voici quelques œuvres des enfants du Périscolaire.

Merci aux animatrices du Périscolaire pour leurs propositions à chaque fois renouvelées.



• Nature sans frontière

Nature sans frontière - Une journée à Notre-Dame-de-Mésage.
Le lundi 9 mai, on a fait une sortie autour de l'école.

C'était trop bien, on a fait une super randonnée tout en apprenant plein de choses mais il faisait un peu trop chaud.

- On a appris à **reconnaitre les feuilles et à quel arbre elles appartenaient !**
- On a pris des insectes dans des verres et, **avec une loupe, on les a vus de plus près.**
- On a aussi fait du « **land art** ». C'est de l'art avec de la nature mais, comme nous l'a dit Camille, cet art est éphémère.
- Ensuite, on a utilisé un papier autocollant pour faire un autre « **land art** » qui, cette fois, n'était pas éphémère ; cela veut dire que ça va durer.

Anna M. T.

• Fictions sonores avec les Délices Perchés

Avec les Délices Perchés, nous avons fait des fictions sonores à partir de bruits de la nature. Nous avons travaillé avec Mako et Clara de la compagnie « Point d'écoute ».

- Pendant leur première intervention, nous avons enregistré l'histoire de Blanche-Neige et nous l'avons écoutée pour pouvoir **apprendre à utiliser le matériel d'enregistrement et entendre notre propre voix « de l'extérieur ».**
- Lors de la deuxième intervention, nous avons commencé notre histoire : **Jeannette aux allumettes.**

Nous avons fait des bruitages à partir d'éléments de la nature : **feuilles, écorce, coquilles...**

Lors de la troisième intervention, nous avons réécouté Jeannette aux allumettes pour améliorer ce qui n'allait pas.



Notre fiction sonore est passée au **festival des Délices Perchés** qui a commencé le vendredi 10 juin et s'est terminé le dimanche 12 juin.

Pendant le festival, qui a eu lieu sur la place de la Mairie et dans la chapelle à côté, il y avait des **concerts et des spectacles.**

Chloé G., CM2



• Le « Foot à l'école »

En cette fin d'année scolaire, les classes du CE1/CM2 et du CE2/CM1 ont encore eu la joie de bénéficier d'un cycle d'apprentissage de football de 6 séances.

Grâce au dispositif « Foot à l'école », un intervenant agréé et bénévole du district, Pascal Poulain, a pu mettre en œuvre une **séquence d'apprentissage élaborée spécialement pour les écoles, par la Fédération Française de Football.**

À travers des jeux ludiques, les élèves ont pu développer diverses **compétences** en lien avec les programmes de l'Education Physique et Sportive (EPS) et de l'Education Morale et Civique (EMC) comme par exemple :

- Adapter son jeu et ses actions aux adversaires et à ses partenaires
- Coordonner des **actions motrices simples**
- Se reconnaître **attaquant/défenseur**
- Coopérer pour **attaquer et défendre**
- **Respecter autrui**

Ce cycle s'est finalisé par **une rencontre sportive** qui s'est déroulée au stade avec tous les élèves des écoles de Saint Pierre de Mésage et de Notre Dame de Mésage, le 27 juin 2022.



Notre Dame de Mésage, le pays où il fait bon vivre

Avec le retour du printemps, les travaux dans le jardin et autour de la maison reprennent.

Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que pour vos travaux de bricolage et de jardinage, les appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h

Arrêté préfectoral du 31 juillet 97 :

Concernant les chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h du matin, et toute la journée des dimanches et jours fériés** (sauf intervention d'urgence).



Recherche saxophoniste

La municipalité recherche un(e) saxophoniste bénévole pour jouer à l'occasion d'une cérémonie.

**Vous êtes saxophoniste ?
Vous en connaissez un(e) qui serait prêt(e) à nous consacrer un peu de temps ?**

Merci de vous faire connaître auprès de l'accueil de la Mairie :
04 76 68 07 33 / mairie.ndmesage@wanadoo.fr



Résultats élections législatives 2022

1^{er} tour :

Abstentions : 470 (soit 49 %)
Votants : 482
Blanc : 12
Nuls : 3
Exprimés : 467

Chatelain Cyrielle : 137 (29 %)
Manoukian Grégory : 6
Burgaz Muriel : 21
Morand Maxence : 0
Condat Carole : 29
Gafsi Mohamed : 6
Rubes Jérôme : 7
Gomez Chantal : 3
Colas Roy Jean-Charles :
115 (24%)
Baillly Chloé : 110 (23%)
Sarrat Fabienne : 29
Olivier David : 4

2nd tour :

Abstentions : 498 (52 %)
Votants : 454
Blancs : 23
Nuls : 6
Exprimés : 425

Chatelain Cyrielle : 221 (52 %)
Colas Roy Jean-Charles :
204 (48 %)



Inscription CCAS

Les personnes qui ont eu 65 ans ou les nouveaux arrivants ayant 65 ans et plus, peuvent s'inscrire au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune en contactant le secrétariat de la Mairie.

La distribution des colis de Noël aura lieu les 25 et 26 novembre au bâtiment du Moulin, aux horaires suivants : 9h-12h et 14h30-17h30.

Comme l'année précédente, le CCAS proposera à ses bénéficiaires un apéro dînatoire le samedi 26 novembre à partir de 18h. (Uniquement sur inscription via le courrier qui sera envoyé courant septembre.)

À vos agendas !





Association Communale de Chasse Agréée de Notre Dame de Mésage

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires.

Pour la saison cynégétique à venir, l'activité de la chasse **ouvrira le dimanche 11 septembre 2022 et se clôturera le 28 février 2023** pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

- **Du 11 septembre 2022 au 8 janvier 2023** : tous les jours sauf les vendredis. La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).
- **Du 9 janvier au 31 janvier 2023** uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.
- **Du 1er février au 28 février 2023** uniquement en battue les samedis et dimanches.

Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux « chasse en cours ».

Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est **totalelement interdit à tous publics** par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite » et n'est donc pas soumis à une signalisation d'activité cynégétique particulière.

L'ACCA est locataire du-dit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité. **De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA**, dans la mesure du possible, **de privilégier l'activité de la chasse** **ur ce périmètre interdit au public** dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.

En retour, il est demandé à ces derniers de respecter l'interdiction de pénétrer dans cette enceinte militaire afin que chacun puisse pratiquer ses activités en extérieur sans se gêner et ce, dans un cadre sécuritaire.



Le Club de l'Âge Heureux

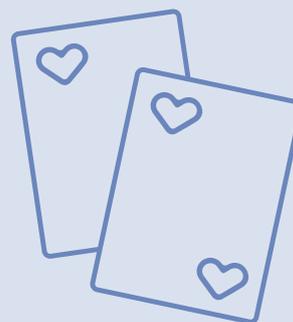
Cette saison a été compliquée pour notre club. **La dernière vague de COVID a touché plusieurs membres de notre association.**

Courant avril, le décès de **Laurent RATAUD** nous a plongé dans une grande tristesse, il était un des piliers de notre association. Nous pouvions compter sur son aide lors de nos différentes manifestations et les joueurs de Tarot se retrouvent bien seuls. **Nous pensons très fort à toute sa famille.**

Tous ces événements ont été la conséquence de nos activités bien réduites. Mais nous avons quand même eu l'occasion d'organiser un loto et de nous retrouver autour de bons repas, et les joueurs de cartes ont pris plaisir à se retrouver en cette fin de saison.

Vous êtes retraité, vous aimez les jeux de société, la belote, le tarot, venez nous rejoindre pour passer un après-midi convivial. Nous sommes à la salle de l'Oeilly au Moulin tous les lundis à partir de 13h45.

Nous organisons également quelques sorties et repas bien appréciés de tous.



**Nous vous attendons nombreux !
Reprise des activités du club le
5 septembre 2022.**



**ASNDM :
les U13 sont
champions !
Bravo à eux !**





Spectacle à St Firmin

Le dimanche 16 octobre, à 17h30



Dans le cadre de la manifestation métropolitaine « Les 10 jours de la Culture », la municipalité vous propose un spectacle, le dimanche 16 octobre à 17h30 à la Chapelle St Firmin : *Boris Vian au pluriel*, par la Compagnie Acour.

Poèmes, lettres, mélodies, chansons, extraits de pièces de théâtre et de romans rythment, à travers ce spectacle, une immersion dans l'œuvre prolifique de Boris Vian.

Impertinence, humour, jeux de langage, sens de la dérision... De *La Java des Bombes atomiques* au *Déserteur*, de *l'Ecume des Jours* à *l'Arrache-cœur*, sans oublier sa correspondance personnelle et ses *Petits spectacles*, *Boris Vian, au pluriel*... **approche l'homme et l'artiste sous ses multiples facettes, à la fois sérieux et trivial, lunaire et grave.**

COMPAGNIE ACOUR
Cabaret musical

Mise en espace: Compagnie Acour
Avec : Annie-Claude Baucher
Catherine Larnaudie
Roland Monon
Chant : Angèle Faveau
Musique : Jean-Christophe Dugne

boris vian
au pluriel...

Informations – Réservations :
Une production Compagnie Acour – contact@compagnieacour.com
06 84 12 36 90 – 06 28 33 46 07

Dans notre époque chahutée, envahie d'interdits et sous contrôle, ce spectacle vous convie à prendre une grande bouffée de liberté où toutes les fantaisies sont permises. **Un cabaret où il est urgent de dire, de rire, de vivre ... libre.**

Durée : 1h15

Informations et réservations :

contact@compagnieacour.com
06 84 12 36 90

Tarif : Nous avons choisi de faire entrer ce spectacle dans le dispositif « *2kg de culture* », mouvement solidaire en faveur des associations de distribution alimentaire.

Comment ça marche ? C'est simple : pour accéder au spectacle, vous apportez 2kg de denrées non périssables qui seront collectées et apportées à la banque alimentaire.



L'esprit culturel et solidaire



2kg de denrées par personne, c'est simple



Une très bonne nouvelle, AGIL continue !

A l'issue de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée ce mardi 14 juin à la salle de l'Oeilly dans le bâtiment du Moulin, le bureau démissionnaire ainsi que les adhérents présents ont validé à l'unanimité les candidatures d'Alexandra PETRIZZELLI, Sandra TRUTALLI et Laëtitia CLAVIER pour la reprise de l'association.

Les cours de gymnastique, de yoga, de zumba pour les enfants continueront donc à la rentrée prochaine.

A noter l'arrivée de Patricia AUBERT-CUOQ, nouvelle animatrice de yoga (suite au départ de Mauricette CHAVE) qui proposera un cours le mardi soir.

Rendez-vous donc à la rentrée prochaine pour découvrir les nouveaux programmes.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site web de l'association <https://sites.google.com/view/agilmessage/accueil> ou à contacter l'association par mail agilmessage@orange.fr

RDV en septembre pour la reprise des cours de l'AGIL !

YES l'association Yes-Yoga Et Sophrologie

Pour la saison 2022-23, l'Association Yes-Yoga Et Sophrologie

- Reconduit les ateliers collectifs mensuels en demi-journée ou journée complète (au choix) les samedis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à partir de 12 ans
- Expérimente l'accompagnement individuel à la demande, quel que soit son âge, sa capacité physique, ses objectifs...

Les pratiques et techniques proposées s'adaptent et s'intègrent facilement dans le quotidien de chacun(e).

Elles favorisent l'harmonie corps-esprit, l'apaisement du mental, la conscience de soi, la concentration, la souplesse et la résistance du corps, la circulation des énergies, l'augmentation de la capacité respiratoire et renforcent l'immunité.

Une pause s'impose ? Accordez-vous une parenthèse de détente et d'écoute !

A noter dans votre agenda de rentrée, les ateliers collectifs des Samedis 17 septembre et 15 octobre.

Lors de votre pré-inscription, les conditions de pratique et de lieu seront précisées.



Pour en savoir plus rdv sur : <https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Association Yes-Yoga Et Sophrologie

37 Allée du Connex

38220 Notre-Dame-de-Mésage

06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Le Sou des Écoles vous remercie

Tombola

Un grand merci !

Vous avez été nombreux à participer à notre tombola et nous vous en remercions !

Lors de la kermesse, la plupart des lots ont été récupérés mais il nous en reste tout de même !

Certains tickets distribués non vendus ne nous ont pas été rendus, peut être sont ils gagnants ? Ou peut être que vous avez déjà gagné un lot mais vous n'avez pas pu vous rendre à la kermesse. Dans ce cas merci de vous manifester, et nous vous remettrons avec plaisir votre lot contre votre ticket gagnant !

Pour les tickets non-vendus, merci de nous les retourner.

À bientôt

Le sou des écoles



LA KERMESSE

Un énorme merci 😊

La kermesse fut un bon moment ensoleillé, placé sous le signe de la fête, qui a pu avoir lieu grâce aux bénévoles mobilisés.

Notre récompense a été le bonheur des enfants qui se sont amusés aux stands, à la structure gonflable, qui ont gagné de jolis lots, savouré des crêpes, des glaces, se sont fait maquiller et tatouer.

Merci aux bénévoles pour leur participation active à la tenue des stands, de la buvette et le rangement ! Malgré le manque de bras pour tenir des stands, nos courageux volontaires nous ont été d'un grand soutien !

Merci à l'enseigne de Carrefour Market VIZIUE , qui nous a offert les bonbons de la kermesse.

Merci au Boucher Harim de VIZIUE pour les saucisses et les merguez.

Merci à la mairie de Notre Dame de Mésage qui nous a permis d'organiser cet événement et qui nous a prêté toutes les tables, chaises et bancs.

Et un grand merci aux membres du sou des Écoles qui ont donné énormément de temps et d'énergie tout au long de l'année, pour organiser et financer la kermesse et sans qui cette belle journée n'aurait pas eu lieu.

Nous espérons que les enfants étaient ravis, que vous, parents, étiez aussi contents de cette journée. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire encore mieux l'année prochaine !

N'hésitez pas à venir gonfler les rangs du sou des Écoles en nous rejoignant dès la rentrée de septembre.

À très vite !



LE SOU
des écoles



STOP AU GASPILLAGE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES !

À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE

LES PROSPECTUS SERONT INTERDITS DANS LES BOITES AUX LETTRES DE LA MÉTROPOLE

De nombreuses boîtes aux lettres affichent un **STOP PUB** pour ne pas recevoir de déliants publicitaires, à partir du 1^{er} septembre la norme s'inversera : seules les boîtes aux lettres affichant un **OUI PUB** recevront un imprimé publicitaire.

Les prospectus pèsent lourds dans nos poubelles.

En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de **50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.**

Face à ce constat, la loi « **Climat et Résilience** » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du **OUI PUB**.

Cette loi vise à **interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés**, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets **permet à l'usager de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.**

Les objectifs du dispositif :

- ne pas **subir** la publicité mais la **choisir**
- **réduire le gaspillage papier** lié aux imprimés publicitaires non lus
- encourager la publicité « **Responsable** »
- sensibiliser à la **réduction des déchets** et encourager **les bonnes pratiques**

Comment se procurer un adhésif OUI PUB ?

Les adhésifs sont mis à disposition :

- sur demande au 0800 500 027 (appel gratuit) ou par le formulaire en ligne de demande de documentation : demarches.grenoblealpesmetropole.fr/service-dechets/demander-un-document
- en libre-service dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairies des communes volontaires.

**OUI
PUB**

**IMPRIMÉS
PUBLICITAIRES
ACCEPTÉS**



Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation. **Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr**



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main.

SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

AYONS LES BONS RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr





Cet été, profitez de la piscine de Vizille !

Besoin de fraîcheur ? Profitez de la piscine municipale de Vizille.

Elle est ouverte du 1er juillet au 31 août, du lundi au samedi, de 11h à 14h et de 15h à 18h. Possibilité de prendre des cours avec un maître nageur de 10h à 11h et de 18h15 à 19h15.

Tarifs :

Moins de 5 ans : gratuit

Moins 12 ans : 2€

À partir de 12 ans et adultes : 3€



Nouveaux horaires de La Poste

Du 11 juillet au 3 septembre, les horaires d'ouverture du bureau de Poste de Vizille sont les suivants :

Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

? Frelon asiatique

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan régional de surveillance et de lutte

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

DEUX TYPES DE NIDS PEUVENT ÊTRE OBSERVÉS AU COURS DE L'ANNÉE :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

Malgré un hiver 2020-2021 rigoureux et des gelées tardives, un printemps et un été plutôt maussades, la saison 2021 a été une année tendue en terme de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec un nombre de nids découverts équivalent à celui de 2020.

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2021 nous incite à la plus grande vigilance pour 2022.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

LE FRELON ASIATIQUE

SIGNEZ SA PRESENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :
Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
 afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

NID PRIMAIRE

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps

Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire

Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)

Opération tranquillité vacances

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Durant la période estivale, les gendarmes de la Brigade Territoriale de VIZILLE vont redoubler leurs efforts et concentrer leur action sur la prévention des cambriolages et des vols dans les véhicules. A cet effet, ils souhaitent rappeler quelques règles élémentaires de sécurité.

PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

- Fermez et verrouillez toutes vos portes et fenêtres même pour une absence de courte durée.
- La nuit, même lorsque vous êtes présents à votre domicile, prenez soin de fermer et verrouiller le portail de votre propriété et de votre garage, mais aussi les portes et fenêtres de votre habitation. Si vous laissez une fenêtre ouverte, pensez à fermer les volets.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés. Posez ou faites poser vos serrures en évitant de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.
- Ne cachez pas vos clés sous un paillason ou sous un pot de fleurs.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent même dans les cachettes que vous pensez introuvables.
- Ne laissez jamais des objets de valeurs, de l'argent, des bijoux, des chèquiers dans un logement inoccupé. Mettez-les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.
- Photographiez vos bijoux, tableaux, meubles de style et objets d'art. Conservez les factures.
- Notez soigneusement sur un document que vous conserverez dans un endroit sûr, les caractéristiques de vos biens de valeur (matériels audio, vidéo, caméra, appareils photos, ordinateurs fixes ou portables, TV écran plat etc...)
- Prenez garde aux faux agents EDF, faux plombiers, faux policiers. Ne laissez jamais entrer quelqu'un chez vous sans vous assurer de sa qualité. Exigez la présentation d'une carte professionnelle. En cas de doute faites appel à la Gendarmerie par le 17.
- Signalez sans délai tout mouvement suspect de personne ou de véhicule dans votre quartier. Sans vous exposer, notez les caractéristiques et l'immatriculation du véhicule utilisé.
- En cas de cambriolage, laissez les lieux en l'état et ne touchez à rien. Alertez immédiatement la Gendarmerie en composant le 17.

PREVENTION CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET LES VOLS A LA ROULOTTE

- Ne laissez pas votre véhicule sur la voie publique lorsque vous disposez d'un garage.
- Ne laissez jamais des objets de valeur dans votre véhicule, ni les papiers (permis de conduire, carte grise, assurance)
- Même pour un arrêt bref ne laissez jamais la clé sur le contact.
- Pour vous prémunir des "car jacking" retirez systématiquement les clés du contact en cas d'accrochage avec un autre véhicule.
- Pour vous prémunir des "home jacking" cachez les clés de votre véhicule en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Investissez dans un système anti-démarrage, une barre de volant ou de levier de vitesse.
- En roulant ne laissez pas votre sacoche ou votre sac à main sur les sièges. Mettez le dessous.
- En cas de vol à la roulotte ne touchez à rien. Prévenez sans délai la Gendarmerie (17).

AVANT VOTRE DEPART EN VACANCES, SENSIBILISEZ LA GENDARMERIE DE VIZILLE en renseignant le formulaire "Opération Tranquillité Vacances" présent dans ce bulletin ou :

- En vous rendant au 244 avenue Pasteur à VIZILLE pour renseigner le formulaire
- En contactant la brigade de VIZILLE au 04 76 78 98 50
- Par mail en adressant votre formulaire à l'adresse suivante : bta.vizille@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Contre les cambriolages,
les bons réflexes!

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

[ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Mairie :

L'accueil de la Mairie sera ouvert au public de 15h30 à 17h30 du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2022.

En outre, il sera complètement fermé du jeudi 4 au mardi 9 août inclus.

04 76 68 07 33
mairie.ndmessage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.fr

Les Écoles

École Maternelle : 04 76 08 31 02
École élémentaire : 04 76 68 12 85

Gendarmerie : 17



Médical :

Pompiers : 18
Urgences : 112 depuis un portable

SAMU et Centre Anti-Poison : 15
(en cas d'urgence)

Urgences Médicales : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :
Servigardes vous informe par téléphone :
08 25 74 20 30 (0,15€/minute)
www.servigardes.fr

Maison Médicale de garde de Vizille :
04 76 08 47 09

- Du lundi au vendredi : 20h-23h
- Le samedi : 14h-18h et 19h-23h
- Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés.

Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.



Déchets :

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets :

0800 500 027
(Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille :
Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac :
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Vaulnaveys-Le-Haut :
D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Jours fériés - Collecte des ordures ménagères :

Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte se fait le lendemain, le mardi.

Le lundi 15 août étant férié, la collecte aura lieu le mardi 16 août au matin.



Voirie

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr

Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h



Eau :

Potable et Assainissement :

Coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : 04 85 59 50 00 ou sur le site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/218-eau-potable.htm>

- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27



Trésor Public :

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée. Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presse de Vizille.

Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

Pour trouver votre ruraliste, flashez le QR CODE ci-contre :



Horaires du 1er avril au 31 octobre 2022 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Péage de Vizille	Fermé	12:30 - 18:00	12:30 - 18:00	12:30 - 18:00	09:00 - 12:00 13:15 - 18:00	09:00 - 12:00 13:15 - 18:00	PROXI
Champ-sur-Drac	09:00 - 12:00 13:30 - 18:00	13:15 - 18:00	09:00 - 12:00 13:30 - 18:00	13:15 - 18:00	09:00 - 12:00 13:30 - 18:00	09:00 - 12:00 13:30 - 18:00	PROXI +
Vaulnaveys-le-Haut	08:45 - 12:00 13:00 - 18:00	MAXI					

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2022

- Responsable de Publication : Jérôme BUISSON
- Comité de rédaction : Commission Communication
- Graphisme Mise en Page : Lisa mgm
- Impression : Mairie
- Tirage : 520 exemplaires



VOTRE PHOTO DE LA COMMUNE ICI ?

Credit photo : Nicolas Frobert

Envoyez-la par mail à :
communication@notredamedemesage.fr

Mairie - Ouverture au public

L'accueil de la Mairie sera ouvert au public de 15h30 à 17h30 du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2022.

En outre, il sera complètement fermé du jeudi 4 au mardi 9 août inclus.

Mairie Notre-Dame-de-Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Communication

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr

Et surtout, abonnez-vous à la lettre électronique mensuelle d'informations (newsletter).